

De la Tolérance

Introduction

Pourquoi ce texte sur la tolérance ?

Pour de multiples raisons et en particulier

- Parce que dans notre société de plus en plus éclatée, la tolérance est un fondement de toute politique qui doit nous permettre de vivre ensemble
- Parce que la notion de tolérance est certainement mal comprise aujourd'hui en dépit - ou à cause - de sa large utilisation médiatique depuis l'utilisation de l'expression « tolérance zéro » qui en bon français n'est autre que l'intolérance, jusqu'à la confusion entre tolérance et laxisme

Je propose donc essayer d'y voir plus clair en revenant sur la définition de la tolérance, en examinant son aspect historique et philosophique, en précisant comment ce concept de tolérance doit être un fondement d'une société qui se veut démocratique et pluraliste.

En un mot j'essaierai de montrer combien cette valeur est au cœur de notre réflexion politique et sociale contemporaine.

Définitions de la tolérance

Selon le dictionnaire culturel d'Alain Rey, le mot « tolérance » a été introduit en Français vers 1365, en provenance du latin « tolerantia » pour désigner le fait de supporter quelque chose que l'on pourrait interdire. Il s'agit en ce sens d'une concession du puissant qui choisit délibérément de laisser faire ce qu'il pourrait empêcher. Pris dans cette acception le terme de tolérance est souvent rejeté, à juste titre, par ceux qui en bénéficient. En effet, son aspect condescendant souligne bien la dissymétrie entre le pouvoir de celui qui tolère parce qu'il le veut bien et le non-pouvoir de celui qui n'a pas d'autre choix que d'être toléré ou rejeté.

Dans une conception plus moderne, la symétrie entre celui qui tolère et celui qui est toléré est rétablie en donnant au mot tolérance le sens d'une attitude qui consiste à admettre chez autrui une manière de penser ou d'agir différente de celle qu'on adopte soi-même. C'est une sorte de reconnaissance par chacun du droit de l'autre à être différent. C'est ce que l'on qualifie parfois de « tolérance mutuelle ».

La tolérance en tant que vertu individuelle

André Comte-Sponville fait figurer la Tolérance au titre de l'un des Chapitre de son « Petit Traité des Grandes Vertus ». Selon lui, la tolérance, en ce qu'elle l'acceptation d'une attitude d'autrui différente de la sienne propre, est une preuve de notre effort pour nous mettre à la place de l'autre. Ce décentrement par rapport à soi-même, ce recul qui nous oblige à mettre notre ego entre parenthèses pour adopter une position d'empathie par rapport à l'autre, est à coup sûr une qualité rare que l'on peut qualifier de vertu.

Mais André Comte-Sponville nous signale aussitôt qu'il s'agit d'une vertu particulière, car son excès porte en lui-même sa propre négation. En effet, tolérer tout c'est au mieux être laxiste et au pire être hors la loi : peut-on tolérer l'intolérable ? Peut-on accepter au nom de la tolérance toute activité qui foulerait au pied la dignité humaine ?

Où situer la frontière : là est le problème.

La tolérance dans le domaine politique : historique

Historiquement, la notion de tolérance s'applique d'abord à la religion. Elle apparaît progressivement en Europe au cours des 16^{ème} et 17^{ème} siècles à l'occasion des guerres de religions consécutives à la Réforme.

Depuis les temps les plus anciens, la religion était intimement liée au pouvoir politique au point d'en être le fondement moral. Les Romains déjà avait repris les Dieux de la mythologie grecque, pour en faire un symbole de puissance de l'Empire. La religion chrétienne, apparue à cette époque, fut d'abord persécutée. N'étant pas religion d'État, elle ne pouvait apparaître que comme subversive. La conversion de l'empereur Constantin en 312 renversa les choses sans changer la logique : la religion catholique devenait religion d'État et la dévotion envers les anciens Dieux Romains rebaptisé péjorativement paganisme devenait illégale et était réprimée.

Durant tout le moyen âge, la religion catholique régna sans partage en Occident, tout au moins dans la partie non touchée par les invasions Arabes. Elle fût, sous l'autorité spirituelle, mais aussi temporelle, des Papes l'élément unificateur d'une société très morcelée sur le plan politique. La lente constitution des nations européennes fut le théâtre d'une lutte de pouvoir entre les souverains cherchant à asseoir leur autorité sur un territoire et l'église catholique décidée à conserver son pouvoir sur la vie quotidienne des individus. Même si cette lutte fut parfois aigüe (voir l'épisode du pape en Avignon), elle n'avait au fond pour objet que de définir le contrat d'une alliance au service du pouvoir absolu sur le peuple dont l'exemple le plus aboutit sera sans doute le règne de Louis XIV.

La conception selon laquelle Église et État sont liés par nature va conduire inévitablement aux guerres de religions. En effet, dans de telles conditions, tout adepte d'une religion qui n'est pas la religion officielle de son État apparaît comme un dangereux dissident qu'il faut neutraliser. Au niveau national, des pays dont les États sont liés à des religions différentes deviennent des ennemis naturels.

Deux évènements vont déstabiliser le rôle central de l'église catholique en occident et amener la question de la tolérance : l'apparition d'une église réformée d'une part et l'apparition d'une église d'État ne reconnaissant plus l'autorité du pape : l'église Anglicane en Angleterre, d'autre part.

Cependant, ce nouveau contexte va favoriser la réflexion sur le lien supposé indissoluble entre l'Église et l'État, sous la forme de l'émergence de la question suivante : un État peut-il tolérer que certains de ses sujets adhèrent à une religion qui n'est pas la religion officielle ? Ce débat va émerger au 16^{ème} siècle, traverser tout le 17^{ème} siècle pour aboutir à sa conclusion au 18^{ème} siècle sous sa forme contemporaine.

Sur le plan de la décision politique, les positions vont fluctuer :

- en France Henri IV va privilégier le retour à la paix civile après les massacres de la Saint Barthélémy en promulguant l'édit de Nantes en 1598, tandis que Louis XIV révoquera cette loi de tolérance par l'édit de Fontainebleau en 1685 afin de mieux assurer son pouvoir absolu avec l'aide de l'église catholique.
- En Angleterre, la situation est complexe : politiquement le pouvoir du roi se heurte au contre-pouvoir du parlement suffisamment fort pour aller jusqu'à l'épisode de la République dirigée par Cromwell. Sur le plan religieux, l'église anglicane d'État est confrontée aux pressions des églises réformées luthérienne et calvinistes venues du continent et de l'église catholique qui n'a pas désarmé. Plusieurs textes essaient de favoriser la tolérance et un certain équilibre au milieu de luttes meurtrières. Ces textes ne sont pas toujours dépourvus d'arrière pensées politiques. Citons la déclaration de Bréda en 1660 au moment du retour de Charles II après la mort de Cromwell, la déclaration d'indulgence de 1672 du même Charles II, la déclaration d'indulgence de Jacques II en 1687 qui cachait en fait le désir de ce roi de remettre au premier plan la religion

catholique, enfin la loi de tolérance de 1689 promulguée par Guillaume d'Orange qui accordait une certaine liberté de culte au protestants qui refusaient l'église Anglicane.

C'est en Angleterre où aucune religion n'est complètement dominante ni dans le peuple ni dans les élites dirigeantes, où une tradition de liberté individuelle existe grâce au rôle de contre-pouvoir du parlement (l'Habeas Corpus date de 1679) que l'élaboration de la notion de tolérance par les intellectuels va pouvoir s'élaborer progressivement. Deux d'entre eux vont jouer un rôle particulièrement important, il s'agit de John Locke et de Pierre Bayle.

- **John Locke (1632 - 1704)**

Il est le premier à avoir compris et explicité le fait que l'État et les Églises n'ont pas la même compétence et que c'est la traduction institutionnelle de cette différence de statut qui permet la coexistence pacifique de plusieurs religions dans une même Nation. Ainsi, il écrit dans sa Lettre sur la Tolérance en 1685 : « Je crois qu'il est d'une nécessité absolue de distinguer ici avec toute l'exactitude du possible ce qui regarde le gouvernement civil de ce qui appartient à la religion et de marquer les justes bornes qui séparent les droits de l'un de ceux de l'autre ». Pour lui la religion est une affaire privée qui n'est pas du ressort de l'État tant qu'elle ne porte pas atteinte à autrui et à la société ; je cite : « L'État n'a pas à se soucier de ces vices par lesquels les hommes ne se nuisent qu'à eux même sans nuire aux autres et sans menacer en rien leurs intérêts civils » (Essai sur la Tolérance, 1667). Il va même plus loin, pour lui la foi est une affaire d'opinion et non de connaissance, allant jusqu'à reconnaître - je cite encore - « Chaque église est orthodoxe à son égard, quoiqu'elle soit hérétique à l'égard des autres ».

Ainsi on peut dire que John Locke est le précurseur de la traduction politique de la tolérance religieuse qui repose sur la séparation des Églises et de l'État, les premières s'adressant à la conscience des individus, le second à leur comportement social. On pourrait voir ici les prémisses de la notion de laïcité.

- **Pierre Bayle (1647 - 1706)**

Il s'intéresse plutôt à la conscience individuelle et à la liberté inaliénable de chaque individu par rapport à ses croyances. Dans son Supplément au commentaire philosophique sur les paroles du Christ « Contrains les d'entrer », il démonte les arguments que l'église catholique a utilisés à partir de cette citation de Saint Luc pour justifier les conversions forcées et l'Inquisition. Il montre à quel point l'usage de la force ne peut rien contre la conscience et combien forcer quelqu'un à se convertir est contraire à la sincérité qui doit être inhérente à toute foi véritable. En ce sens on peut dire qu'il est le fondateur de la notion de Liberté de Conscience

Le XVIII^{ème} siècle viendra ensuite conforter ces valeurs à travers la philosophie des Lumières dont Voltaire est l'un des représentants les plus éminents. On citera bien sûr son Traité sur la Tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas. C'est la Révolution Française qui en assurera ensuite la traduction politique de ces valeurs à travers la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

La tolérance dans le domaine politique : un principe d'actualité

Mais qu'en est-il aujourd'hui de la notion de tolérance et pourquoi est-ce une valeur résolument moderne ?

Depuis la Renaissance, l'Occident sorti du Moyen âge a connu une phase de développement des Nations qui se sont progressivement constituées et renforcées jusqu'à une époque récente. Après les guerres de religions que nous venons d'évoquer, on a pu assister au développement de puissants mouvements nationaux allant dans le sens du renforcement du pouvoir central dans chaque pays et de l'intégration

forte des populations autour du sentiment national. Le cas de la France « Jacobine » est souvent cité comme exemple de ce phénomène. Il y avait donc des forces sociales puissantes qui dans chaque pays agissaient dans le sens d'une certaine uniformisation des mœurs et des croyances.

Ceci a été de pair avec le développement du nationalisme et des empires coloniaux qui se sont finalement effondré après les deux guerres mondiales du XX^{ème} siècle. Depuis, il semble que le mouvement se soit inversé à travers trois tendances lourdes :

- l'immigration de populations issues des anciennes colonies vers leurs anciens pays colonisateurs (par exemple les Indiens et les Pakistanais en Grande Bretagne, les Maghrébins et les Africains en France)
- la diffusion accrue de l'Islam dans les pays Occidentaux en partie soutenue par les régimes théocratiques qui se sont développés ou renforcés au Moyen Orient et en Asie
- la « mondialisation » économique enfin, qui, en accroissant les échanges, a aussi accru les tensions et les intérêts divergents entre différentes populations

Ces facteurs sont bien sûr liés, et chacun mériterait un long développement qui dépasse largement notre sujet. Le résultat qui nous intéresse est que de nombreux États-Nations contemporains ont à faire face à la difficulté de faire vivre ensemble des populations d'origines ethniques différentes, de cultures différentes, de religions différentes tout en maintenant la paix sociale et l'harmonie nécessaire au bien être et à la qualité de vie qui devrait être l'objectif de toute société.

C'est dans ce contexte social éclaté que la notion de tolérance peut devenir une notion clé pour combattre l'éclatement en communautés refermées sur elles-mêmes tout en respectant un certain droit à la différence lié au respect de la culture et des croyances de chacun.

L'ancienne notion de tolérance que j'ai évoquée au début de ce texte, à savoir « laisser faire ce qui pourrait être empêché » est celle qui prévalait en matière religieuse dans ce que l'on a appelé « al-Andalous », c'est-à-dire le respect des religions juive et catholique qui régnait dans l'Andalousie musulmane entre le IX^{ème} et le XIV^{ème} siècle. Il faut bien noter que cette tolérance bien que très en avance sur son temps n'était pas complète puisqu'elle instituait une différence de statut entre les adeptes de l'Islam et les autres (qui avaient le statut de « dimmi ») qui n'étaient pas reconnus comme citoyens à part entière.

Pour que la tolérance devienne une valeur moderne et utile, il faut la redéfinir avec une précision suffisante. C'est ce que fait Yves-Charles ZARKA dans son ouvrage : « Difficile Tolérance » en définissant ce qu'il appelle « la Structure Tolérance ». Pour lui, la notion de tolérance qui peut sous tendre une politique d'intégration sociale dans le respect de la différence de chacun doit satisfaire aux trois critères suivants :

1. *L'altérité*, c'est-à-dire la reconnaissance de l'autre, de son droit à exister tel qu'il est. J'accepte l'autre en tant que tel, même si je suis en désaccord total avec ses croyances. En un mot, il s'agit du *respect des autres*
2. La *réciprocité*, c'est-à-dire que la tolérance ne peut être à sens unique. C'est la notion de *tolérance mutuelle*
3. La distinction entre *sphère privée* et *sphère publique*. C'est la notion la plus délicate et sans doute la plus difficile à mettre en œuvre, elle est cependant capitale. La sphère privée est le lieu où s'exerce la *Liberté de Conscience*, c'est-à-dire le droit de croire à telle ou telle religion ou de ne croire à aucune. C'est le droit de manifester son appartenance religieuse, culturelle ou autre par des rites, des fêtes, des rassemblements ou tout autre manifestation. Le mot privé ne signifie

pas que ces actions doivent être secrètes ou invisibles, il signifie qu'elles ne peuvent être que de l'initiative de personnes privées, consentantes et dans le respect de l'ordre public. Ceci par opposition à la sphère publique qui est le lieu où le citoyen exerce son pouvoir politique au sein d'une démocratie sans qu'il ne puisse être fait de différence par rapport à sa religion ou quelque autre croyance, à son origine ethnique, à son sexe ou à tout autre caractère individuel. Cette séparation sphère publique - sphère privée est en fait le fondement de ce que nous appelons en France la Laïcité et elle conditionne la séparation des Églises et de l'État.

Qu'en est-il de la tolérance dans nos sociétés contemporaines, notamment en France et en Europe ?

Tout d'abord, pour les raisons mentionnées ci-dessus nos sociétés sont plus éclatés aujourd'hui qu'hier. Des communautés de fait existent : groupes d'individus qui se sentent proches en raison d'une origine commune, d'une culture commune, de croyances partagées. Les croyances religieuses peuvent bien sûr jouer un rôle important dans ces communautés, mais on aurait tort d'y voir le seul lien déterminant.

La traduction politique de la tolérance au sens où nous l'avons définie précédemment est la liberté que doit garantir la République à ses citoyens de se regrouper selon leurs affinités et comme il l'entendent : qu'il s'agisse de la Liberté d'association garantie par la loi de 1901 ou de la liberté religieuse garantie par la loi de 1905.

La puissance publique ne doit en aucune manière s'ingérer dans ces associations culturelles ou cultuelles, elle doit seulement assurer leur possibilité d'exercice par la liberté de réunion et le libre usage de locaux sous la seule réserve de la sécurité et de l'ordre public. Cette neutralité bienveillante est la base de la conception laïque de la République.

La difficulté intervient lorsque telle communauté tend à s'organiser en groupe de pression avec des représentants, dont la légitimité est par nature contestable, et revendique des droits particuliers ou cherche à imposer au reste du corps social des règles qu'elle aurait elle-même instituée à l'usage de ses adeptes. C'est le cas par exemple la notion de blasphème vis à vis de tel ou tel symbole religieux qui n'a de sens que pour les adeptes de cette religion. C'est à ce point que la liberté des communautés qui, selon moi, relève de la liberté individuelle, bascule dans le communautarisme.

Doit-on, au nom d'une interprétation large de la notion de tolérance, accepter un tel basculement ? à mon sens non.

- Pour des raisons individuelles d'abord : la communauté dès qu'elle se structure en groupe autonome avec des responsables, tend à se distinguer du reste de la société. Elle met donc implicitement chaque individu en demeure de choisir d'être dedans et d'en accepter les règles mêmes contraignantes ou d'en sortir et donc de perdre son lien social immédiat. Une telle communauté, repliée sur elle-même, s'oppose par nature au travail d'émancipation qui doit être le fondement de toute l'éducation scolaire du jeune enfant. Le rôle émancipateur de l'École c'est d'inciter l'enfant ou l'adolescent à aller explorer ce qui n'existe pas dans son milieu d'origine, c'est lui faire connaître ce que font et ce que pensent d'autres hommes, c'est ainsi l'amener à relativiser ses propres croyances, c'est enfin lui permettre de faire des choix en connaissance de cause. Là où l'éducation doit aider à aller vers l'Universel, la communauté le rappelle sans cesse vers les origines particulières. La pesanteur de la communauté, c'est la domination du milieu familial sur le libre choix de l'évolution personnelle, où, comme le dit Pierre-André TAGUIEFF dans « La République Enlisée », « l'involontaire prime le volontaire, on ne choisit pas, on assume »

- Pour des raisons collectives ensuite : l'espace social étant comme nous l'avons vu susceptible d'accueillir de nombreuses communautés, leur évolution vers des groupes structurés et reconnus dans la sphère publique va inévitablement les amener à s'opposer dans une surenchère de demande de droits particuliers pour leurs adeptes, conduisant à une ségrégation sociale dont l'exemple discutable et actuellement discuté est le multiculturalisme à l'anglo-saxonne. Ou bien alors, on peut imaginer que dans certains domaines un consensus, présenté comme un nécessaire souci d'apaisement, n'amène ces communautés à déboucher sur le plus petit dénominateur commun des libertés : par exemple l'interdiction de critiquer toutes les religions. On voit par là qu'un excès de tolérance vis à vis de chaque groupe communautaire peut aboutir en fait à une intolérance au niveau de la société toute entière.

Conclusion

- je dirai qu'au niveau individuel, la tolérance conduit au décentrement de soi-même, à la reconnaissance de l'autre comme l'égal de soi même et donc au respects des autres et à l'humilité.
- Au niveau collectif, j'ai essayé de montrer que la traduction politique la plus aboutie de la tolérance, c'est l'instauration d'une société laïque qui respecte la liberté des individus sans céder à la loi des communautés. La tolérance ouvre ainsi la voie vers l'Universel tout en respectant les différences.

La tolérance est donc une valeur à défendre pour l'harmonie de toute société.

Bibliographie sommaire

Yves Charles Zarka, Les Fondements philosophiques de la tolérance (3 tomes), PUF, 2002

Yves Charles Zarka, Cynthia Fleury, Difficile tolérance, PUF, 2004

André Comte-Sponville, Petit traité des grandes vertus, PUF, 1995

Cynthia Fleury, Dialoguer avec l'Orient, PUF, 2003

André Haynal, Miklos Molnar, Gérard de Puymège, Le Fanatisme, Histoire et Psychanalyse, Stock, 1980

[retour au blog](#)